

## **compte-rendu provisoire du conseil d'établissement du jeudi 6 juin 2019**

### **PRÉSENTS :**

**Administration : M. Robin, M. Exelmans, Mme Reynaud, Mme Aublé, M. Sansebastian, M. Jublot.**

**Personnels : M. Bukowiecki, Mme Ducornez, M. Helmingier, Mme Jaffrès, M. Mey**

**Parents d'élèves : M. Carraz, M. Gay, M. Launey, M. Serverin.**

**Élèves: Melle Bureau, M. Precheur.**

**Invités : Melle Oulevey, M. Roussel**

**ABSENTS : Mme Davenet--Inuzuka, M. Cahierre, M. Consigny, Mme Teylouni,**

**QUORUM : 17 / 17**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M EXELMANS    Secrétaire adjoint : M. SERVERIN**

### **Ordre du jour :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 08/04 (en PJ)
- 3) Carte des emplois 2019-2020 : suppression d'un poste de résident PE.
- 4) Synthèses des Conseil d'administration, conseil d'école et CSD
- 5) Rentrée 2019 : structures, organisation,
- 6) Bilan de l'année 2018-2019
- 7) Adoption du règlement intérieur, du programme d'engagement citoyen et du cadre d'utilisation des espaces
- 8) Avis pour demande de section internationale américaine au collège
- 9) Zone d'approvisionnement cantine
- 10) Questions diverses

- 1) Adoption de l'ordre du jour

**VOTE adoption de l'ordre du jour : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

***Demande de modification des personnels:***

1. Enlever "Echange 3ème LFIT" et mettre "3ème JLE av./LV1bis inter" à la place. Et ajouter "Tomala Ayumi et" avant Abuku Hisaé.
- 2.

Modifications à apporter au CR du CE proposée par une représentante du primaire :

1. Sur le passage : "M. EXELMANS s'étonne et trouve dommage que la question de l'évaluation du dispositif pédagogique multi-âges soit encore posée alors que cette problématique a été close par 9 l'intervention de l'IEN avec les professeurs et les représentants syndicaux au cours de sa dernière mission."

*"Les Représentants des enseignants du Primaire à qui M. le proviseur reproche leur intervention sur la question des classes multiâges rappellent que cette question ne vient pas d'eux - qui n'ont d'ailleurs posé aucune question diverse - mais des Représentants des familles. En revanche, en tant que membres du Conseil d'Etablissement, ils participent aux débats et apportent leur éclairage sur les sujets discutés, ce qui ne devrait pas leur être reproché.*

*Un Représentant des familles ajoute que les interventions des Représentants des enseignants sont appréciées et qu'il est heureux que chacun puisse s'exprimer en Conseil.*

*Le Directeur du Primaire précise que la généralisation des classes multiâges est une volonté de l'équipe enseignante de Cycle 1 actuelle. Un Représentant des familles pose la question de la possibilité de revenir à une structure classique dans le cas où des enseignants le souhaiteraient. Le Directeur répond par l'affirmative."*

2. Sur le passage : "Sur interrogation des représentants des personnels, le Directeur explique que le passage au dispositif pédagogique multi-âges est un choix pédagogique des enseignants maternelle pour l'année scolaire 2019-2020, validé par l'IEN et par le Conseil d'école"

Les représentants précisent que cela n'a pas été "validé" par le conseil d'école et propose de reprendre le paragraphe du conseil d'école :

*"Avis du conseil d'école : Les parents précisent ne pas pouvoir donner un avis formel, car ils n'avaient pas été préalablement informés de cette intention de généraliser les classes multi-âges en maternelle. De ce fait, ils n'ont pas recueillis suffisamment de retours pour émettre un avis formel. Cependant, ils répondent qu'en ce qui les concerne, ils n'ont toujours eu que des retours positifs des classes multi-âges fonctionnant depuis deux ans. Le directeur souligne effectivement que ces retours positifs ont amené l'équipe de maternelle à proposer cette répartition et ajoute que l'IEN, Mme Mattossi, a donné un avis très favorable en passant une journée dans certaines classes."*

**VOTE adoption du PV de la dernière réunion du 8 avril avec les modifications ci-dessus ;**

**Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

3) Carte des emplois 2019-2020 : suppression d'un poste de résident PE

Fermeture du poste RE1 n°4162 de M. Schmitlin.

Après discussion le CE passe aux votes.

**VOTE suppression du poste RE1 n°4162**

**Pour : 6 / Contre : 11 / Abstention : 0**

4) Synthèses des Conseil d'administration, conseil d'école et CSD

➤ Synthèse du conseil d'administration du 29 mai 2019

Plusieurs dons de FLT ont été approuvés : 270 000 yens pour la caisse de solidarité (tombola fête du lycée 2018) + 270 000 yens pour le tournoi TREFLE d'octobre prochain + 22 000 yens (photos de classe) pour la caisse de solidarité.

Approbation du compte financier 2018

Démission des représentants des personnels au CA

➤ Synthèse du conseil d'école du 30 mai 2019

Avis très favorable du conseil d'école sur l'élargissement de la zone d'approvisionnement pour la cantine, avec des réserves de la part d'une partie des parents d'élèves.

Bilan de l'année scolaire en cours et préparation de la rentrée 2019

Une année scolaire riche en projets pédagogiques : une moyenne de 20 actions pédagogiques sur l'année par élève.

Le directeur remercie les enseignants pour leur investissement constant. Sont aussi à souligner la mise en place de nouveaux outils de communication en maternelle : Je valide et Seesaw pour une rétroaction des progrès des élèves et un travail de réflexion de l'ensemble de l'équipe tout au long de l'année sur l'apprentissage des mathématiques (manipulation, verbalisation) et du langage oral.

Les efforts de l'équipe et des parents d'élèves à travailler ensemble ont permis la finalisation du projet d'évolution de la politique des langues de l'école. Nous pouvons en être fiers.

Nous avons déjà hâte de prendre part aux échéances à venir : Tournoi trèfle en marge de la coupe du monde de rugby en octobre et la préparation aux jeux olympiques et paralympiques en fil rouge tout au long de l'année jusqu'à l'été 2020.

➤ Synthèse du CSD du 3 juin 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint le CSD n'a pu se tenir. Il n'a pas pu porter d'avis sur l'élargissement de la zone d'approvisionnement de la cantine.

Organisation de la fin de l'année scolaire : examens, emplois du temps

Les examens terminaux commencent dans la semaine du 3 juin avec les ECE et l'OIB japonais.  
Un message a été transmis aux élèves et parents de terminales concernant le dernier jour de cours : aucun débordement ne sera accepté après la pizza party.  
Les écrits de première et terminales auront lieu du 14 au 21.  
Les oraux de première du 18 au 20 et les oraux de terminale du 18 au 22.  
Durant cette semaine des cours devront être annulés pour libérer des salles. toutes les modifications sont portées sur Pronote et un mail envoyé aux parents.

Bilan des actions et des projets 2018-2019

Voyages scolaires :

Hiroshima (1ere) , Oshima(3e), Shanghai (basket), Kuala Lumpur (rencontres théâtrales), Taipei (la nuit du code)

De nombreuses sorties scolaires : musées, expositions, lieux historiques

De nombreuses expositions : expositions des créations des élèves de M. Leroux, exposition sur la socialisation genrée à travers les livres de jeunesse, sur les pratiques culinaires dans le monde, haïkus, Oshima à travers les métiers...

De nombreux débats : Nuit des idées, Conseil municipal de Tokyo les bains sur le port du burkini, la GPA ....

Des conférences : présentation de l'étude sur la société genrée , présentation de l'action humanitaire au Népal....

Participations à des concours : "Je filme le métier qui me plait, concours de critiques de films, concours de latin (Calame d'or), concours d'écriture, Olympiades de mathématiques, Kangourou, Big Challenge, Kanken, Rallye des maths..... Le LFI Tokyo a aussi été primé au Festival, obtenant les deux prix les plus prestigieux, le prix du public et le prix du jury.

Des rencontres : Thomas Pesquet, Cédric Vilani, de nombreux auteurs français et japonais....

D'autres sorties et conférences sont encore prévues pour la fin de l'année scolaire : visite des lieux de cultes en 5e, institut Cervantes en 4e, rencontre avec les élèves de l'association Support our Kids, ....

Par ailleurs le projet d'échanges scolaires ADN AEFÉ a également bien fonctionné avec 6 élèves en échanges avec Montréal, Londres, Sydney...

### Préparation de la rentrée 2019 :

1- Suite au conseil pédagogique du lundi 27 mai le bulletin sans note a été adopté au niveau 4e.  
Ce développement sur le cycle 4 sera accompagnée d'une information aux parents (Comment lire une évaluation de compétences et Comment lire un bulletin sans notes) , ainsi que de temps d'échanges de pratiques entre les enseignants pour arriver à harmoniser les pratiques.

2- Pour un bon usage du cahier de texte numérique

Les enseignants se sont mis d'accord sur un document interne pour améliorer leur utilisation de Pronote et harmoniser les pratiques.

Ce document rappelle que le cahier de texte papier est obligatoire pour tous les élèves. Le cahier numérique est le cahier de la classe pas des élèves.

### 5) Rentrée 2019 : structures, organisation

Départ d'enseignant :

- En plus de ceux déjà annoncés lors du conseil d'école précédent, M Schmitlin nous a prévenu de son départ. Le recrutement pour le remplacer est en cours.

Effectifs prévus à ce jour :

- PS : 48 ; MS : 70 ; GS : 103 Total : 221 sur 9 classes soit une moyenne de 24,6 élèves par classe en maternelle
  - CP : 121 ; CE1 : 130 ; CE2 : 127 ; CM1 : 144 ; CM2 : 117 Total : 639 soit une moyenne de 26,6 élèves par classe
- Total école : 860 Moyenne sur l'école : 26,1 élèves par classe.

### SECONDAIRE :

6e : 114 élèves attendus sur 4 classes (moyenne : 28.5)

5e : 109 élèves attendus sur 4 classes (moyenne : 27.5)

4e : 85 élèves attendus sur 3 classes (moyenne : 28.3)

3e : 89 élèves attendus sur 3 classes (moyenne : 30)

2nde : 76 élèves attendus sur 3 classes (moyenne : 25.6)

1ère : 74 élèves attendus

Terminales :

TES/L : 35 (8 TL et 27 TES) (dédoublément en mathématiques et EMC)

TS : 29

17 Combinaisons de spécialités au LFI tokyo pour septembre 2019 :

|                     |                   |                     |                   |                     |
|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| MATHS / SPC / SVT   | MATHS / SVT / SES | MATHS / NSI / HGGSP | MATHS / SES / HG  | MATHS / HGGSP / HLP |
| MATHS / SPC / NSI   | MATHS / SVT / NSI | MATHS / NSI / LLE   | MATHS / SES / LLE |                     |
| MATHS / SPC / HGGSP | MATHS / SVT / LLE |                     |                   |                     |
| MATHS / SPC / SES   |                   |                     | SPC / SES / HGGSP | SES / HGGSP / LLE   |
| MATHS / SPC / HLP   |                   |                     | SVT / SES / LLE   | HGGSP / LLE / HLP   |

Effectifs des spécialités (en date du 06/06)

|              | Créneau A | Créneau B | Créneau C | Total | Nb de gpes créneau |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-------|--------------------|
| MATHS        | 20        | 26        | 12        | 58    | 1                  |
| SPC          | -         | 29        | -         | 29    | 1                  |
| SVT          | 20        | -         | -         | 20    | 1                  |
| NSI          | -         | -         | 19        | 19    | 1                  |
| CAV          | -         | -         | -         | -     | 1                  |
| SES          | -         | -         | 35        | 35    | 1                  |
| HGGSP        | 32        | -         | -         | 32    | 1                  |
| LLE          | -         | 17        | -         | 17    | 1                  |
| HLP          | -         | -         | 6         | 6     | 1                  |
| LCA          | -         | -         | -         | -     | 0                  |
| Autre Spé2   | -         | -         | -         | -     | 0                  |
| Autre Spé3   | -         | -         | -         | -     | 0                  |
| Total élèves | 72        | 72        | 72        |       |                    |

CAV.

Pas d'autorisation d'ouverture de la spécialité. Ouverture de l'option (1ère cette année et Terminale l'année prochaine). Ouverture d'un *Atelier CAV* en seconde (fiche *projet pédagogique* à déposer en septembre 2019).

#### 6) Bilan de l'année 2018-2019

Vu dans le point précédent.

#### 7) Adoption du règlement intérieur, du programme d'engagement citoyen et du cadre d'utilisation des espaces

**Modifications proposées** pour le règlement 1er degré :

**FONCTIONNEMENT:** l'école est ouverte à 8h20 (à 8h10 uniquement pour les élèves qui utilisent le bus scolaire). Les élèves de l'élémentaire doivent se présenter au plus tard à 8h30. Les élèves des classes maternelles rentrent accompagnés par leurs parents (ou par un accompagnateur désigné par ces derniers) de 8h20 à 8h30.

Les enfants des classes maternelles sortent de l'école entre ~~15h15 et 15h20~~ **15h20 et 15h30**. La sortie des classes élémentaires (du CP au CM2) a lieu à 15h30. **Important : Tout élève de maternelle non pris en charge à ~~15h25~~ 15h30 sera dirigé vers la garderie. Tout quart d'heure entamé sera facturé une heure.** Le mercredi, la sortie des classes s'échelonne de ~~12h30 à 12h40~~ **12h50 et 13h** pour les maternelles et à 13h pour les classes élémentaires. Dès lors, les enfants sont sous la seule responsabilité des parents. Passé l'horaire légal, en cas de retard exceptionnel des parents, seuls les élèves de maternelle peuvent rester dans l'enceinte de l'établissement. Ils seront dirigés vers la garderie.

**ACCES AUX LOCAUX :** celui-ci est strictement réservé au personnel de l'établissement. Toute personne étrangère à l'école ne peut y pénétrer sans y avoir été préalablement invitée, excepté en maternelle durant les horaires prévus (de 8h20 à 8h30 et de ~~15h15 à 15h25~~ **15h20 à 15h30**. Le mercredi entre ~~12h30 et 12h40~~ **12h50 et 13h**).

#### **ASSIDUITE:**

~~Si l'enfant a été absent plus d'une semaine pour des problèmes de santé, il devra présenter un certificat médical correspondant à la durée de l'absence.~~

#### **FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE AU LFI Tokyo :**

M Lamothe, responsable des transports propose la modification suivante :

- Un enfant fiévreux, ~~ayant vomi ou souffrant de diarrhées~~, ne peut en aucun cas prendre les transports scolaires.

**BILANS :** un bilan du travail est transmis par voie électronique aux parents chaque ~~période\*~~ **trimestre en élémentaire et chaque semestre en maternelle pour en prendre connaissance.**

M. Jublot présente le programme d'engagement citoyen et le principe de l'utilisation des espaces.

Voir documents en annexe : le programme d'engagement citoyen  
le règlement de l'utilisation des espaces

M. Jublot présente également les modifications du règlement intérieur induites notamment par cette nouvelle organisation :

#### **1.2 Usage des locaux et conditions d'accès :**

*Le personnel de la vie scolaire ~~est responsable de la surveillance~~ assure la surveillance des élèves pendant les temps de récréation. Les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les salles de classe pendant les récréations s'ils ne sont pas sous la supervision d'un adulte. Les salles de classes doivent rester fermées. Les élèves ne peuvent pas stationner dans les couloirs en dehors des interours et des récréations.*

#### 2. Organisation et fonctionnement général en dehors de l'établissement :

Tous les usagers sont tenus de respecter les règles et les lois en vigueur au Japon. En effet au-delà de la responsabilité de chaque famille, l'établissement, en la personne du chef d'établissement, peut avoir à répondre aux autorités locales du comportement des élèves. **Le LFI Tokyo LFI** prendra donc toutes les mesures nécessaires et proportionnées en cas de manquement des élèves à l'extérieur. A ce titre il est rappelé que fumer **ou détenir du tabac** est interdit à tout mineur de moins de 20 ans au Japon.

#### 1.4 Le droit d'association

Le cadre de référence est ~~le Foyer Socio-Educatif~~ **la maison des lycéens et des collégiens (MDLC)** et l'Association Sportive, associations à but non lucratif de l'Etablissement.

#### 2.4 Les régimes de sortie :

| Régime A (Strict)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Régime B (Souple)                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Sauf autorisation exceptionnelle de la famille déposée par écrit <b>préalablement</b> au bureau de la Vie Scolaire, l'élève doit être présent au sein de l'établissement de la première à la dernière heure de cours prévue à son emploi du temps habituel.</p> <p>En cas d'absence imprévue d'un professeur pour la dernière heure de cours, l'élève se rend en salle d'étude.</p> <p><b>Seul en cas d'absence d'un professeur, prévue et notifiée aux familles, les élèves seront autorisés à sortir plus tôt.</b></p>                                                                            | <p>L'élève doit être présent selon son emploi du temps <b>réel</b> (Emploi du temps habituel ou emploi du temps modifié suite à des déplacements de cours ou des absences de professeurs.)</p> <p><b>L'élève peut donc partir plus tôt en cas d'absence de professeur prévue ou imprévue.</b></p> |
| <p><del>En cas d'heure libre en cours de journée, quel que soit l'emploi du temps (absence de professeur, modification de l'emploi du temps...), le collégien se rend en salle d'étude.</del></p> <p><del>Afin de développer les sens de la responsabilité, de l'initiative et de l'autonomie, le lycéen (2nde, 1ère, Terminale) dispose du libre usage de ses heures libres dans l'enceinte de l'Etablissement (Salle d'étude, CDI, cour, salle détente...). Sur décision du chef d'établissement, il peut être décidé de restreindre cette liberté en fonction du comportement de l'élève.</del></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Seuls les lycéens sont autorisés à sortir **de l'établissement** pendant une pause déjeuner de deux heures maximum, dont les horaires précis seront fixés à chaque rentrée scolaire et communiqués aux familles.

#### 3.4 L'usage des appareils électroniques :

Les téléphones portables ou tout autre outil de communication à distance doivent être éteints **et rangés** dans l'établissement.

L'utilisation du matériel électroniques (téléphones portables, ordinateurs portables personnels) est autorisée dans un cadre pédagogique et sous la supervision d'un adulte. **Cependant dans le cadre d'une activité pédagogique encadrée par un adulte (enseignant, documentaliste, personnel de la vie scolaire) les téléphones portables peuvent être utilisés.**



Dans la salle d'étude les élèves peuvent les utiliser pour le suivi de leur travail personnel (accès à Pronote, à leur espace Drive).

Tout usage qui ne serait pas conforme (jeux, vidéos sans caractère pédagogique, utilisation dans d'autres espaces...) entraînerait la confiscation immédiate de l'objet.

En cas de récidive des mesures pourraient être décidées à l'encontre de l'élève.

~~Au CDI cette utilisation est réservée aux lycéens. L'utilisation de tout matériel électronique non pédagogique dans l'enceinte de l'établissement (bâtiments et cour) est interdite. Le non respect de cet article entraînera la confiscation dudit objet.~~ Toutefois, en cas de nécessité, les élèves pourront contacter leur famille avec leur téléphone portable, du bureau de la vie scolaire.

#### 4.1 L'informatique :

En début d'année scolaire, les élèves doivent prendre connaissance et approuver la charte informatique. (cf. site Internet du lycée, rubrique vie de l'établissement). L'acceptation du règlement intérieur vaut acceptation de la charte informatique également. *En début d'année scolaire un mot de passe est communiqué aux nouveaux élèves pour accéder à leur messagerie et à leur espace Drive. Ils doivent modifier obligatoirement ce mot de passe. Les élèves ne doivent pas communiquer ces informations à un tiers.*

**4.3 Le fonctionnement de l'étude :** *L'utilisation des espaces : Afin de développer les sens de la responsabilité, de l'initiative et de l'autonomie, le lycéen (2nde, 1ère, Terminale) dispose du libre usage de ses heures libres dans l'enceinte de l'Etablissement (Salle d'étude, CDI, cour, salle détente...). Tous les collégiens se rendent en étude lorsque leur emploi du temps laisse apparaître un créneau libre entre deux cours, en dehors de la cantine et des récréations. Un appel est effectué en début de chaque étude. Dans le cadre de l'utilisation des espaces en autonomie, dès qu'ils ont un moment de libre dans la journée, les élèves collégiens et lycéens peuvent se rendre dans les différents lieux prévus à cet effet.*

- *salle d'étude, CDI, terrains de sports et hall du gymnase (pour tous les élèves)*
- *mezzanine du CDI (pour les collégiens uniquement)*
- *salle détente et jardin (pour les lycéens uniquement)*

*L'usage de chacun des espaces est conditionné à des règles de fonctionnement qui leur sont propres, mais toujours en adéquation avec le présent règlement intérieur.*

*Les équipes pédagogiques et administratives se réservent à tout instant le droit de restreindre ou d'imposer l'utilisation et l'accès à ces espaces, aux élèves qui ne rempliraient pas leurs obligations (scolaires, comportementales...), ou ne respecteraient pas les règles de fonctionnement établies pour ces différents lieux.*

*Les activités pédagogiques primaires et secondaires (cours, conférences, activités sportives scolaires et péri-scolaires...) utilisant ces mêmes espaces, resteront toujours prioritaires.*

#### 4.4 La mise à disposition des manuels scolaires :

*Les élèves bénéficient d'un jeu de manuels scolaires prêtés par l'établissement. La dégradation ou la perte d'un ouvrage oblige l'emprunteur à en restituer un exemplaire identique (**même ISBN**) ou à s'acquitter auprès de l'administration **des services comptables** d'une somme unitaire forfaitaire ~~de 3000~~ **de 5000** €.*

#### 4.5 La demi-pension :

*Un service de restauration type « self service » est assuré.*

*Le passage des élèves est géré par le personnel de Vie Scolaire.*

*Sauf demande d'autorisation parentale déposée préalablement au bureau de la Vie Scolaire, tout élève « demi pensionnaire » ou « externe hébergé » (bento) doit se présenter et déjeuner au restaurant scolaire.*

*Toute absence injustifiée peut faire l'objet d'une information à la famille et/ou de punition.*

*En cas de nécessité de prise en charge d'allergies alimentaires, Le LFI Tokyo demande de fournir un certificat médical ou des résultats de tests d'allergie, à présenter impérativement à l'infirmerie.*

#### **4.6 L'infirmerie :**

*Il est recommandé de garder votre enfant si celui-ci présente des signes de maladie (fièvre, vomissement, indispositions diverses...). ~~Tous les élèves atteints de maladies contagieuses ou ayant été au contact d'une personne présentant l'une des affections listées à l'arrêté interministériel du 3 mai 1989 sont soumis à des mesures de prophylaxie, dont parfois l'éviction.~~ En cas de maladies contagieuses, l'école suit les recommandations de prise en charge définies par la loi japonaise de sécurité et santé scolaire.*

##### 1. Les punitions :

**Les punitions sont les suivantes :**

- Une mesure de réparation
- Une information écrite aux parents
- Un devoir supplémentaire
- L'exclusion ponctuelle d'un cours faisant l'objet d'un rapport
- *La suspension de l'accès à un ou des espace(s) disponible(s) aux élèves en dehors des temps récréatifs*
- Une mise en retenue

Toutes les modifications proposées sont approuvées par le conseil à l'unanimité.

Proposition de modification du RI portée par les représentants des élèves : élargissement de la plage d'autorisation de sortie des lycéens : 11h - 15h.

#### **VOTE**

**Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 1**

#### **8) Avis pour demande de section internationale américaine au collège**

Le projet d'ouverture de la section internationale américaine entre en cohérence avec les nouveaux parcours de langue au primaire et l'ouverture de la SI au lycée en 2017.

Cette ouverture s'appuie sur le programme en place Anglais littérature et civilisation et sur les ressources en personnels en littérature et histoire américaine.

Le dossier de demande d'ouverture de la section internationale devra être transmis à l'AEFE avant début Juillet pour une première étude et transmis avec les modifications recommandées à la DEGESCO début octobre.

Le dossier se présente comme envoyé en 2015 pour la SI au lycée dont beaucoup d'informations seront semblables ; il s'agit surtout de mettre à jour certaines données.

Avis du CE : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Provisur indique que la SI au LFI Tokyo donnera lieu à une tarification particulière afin de ne pas en faire supporter le surcoût par toutes les familles.

#### 9) Zone d'approvisionnement cantine

Après information des familles et avis favorable du Conseil d'école, la Direction souhaite recueillir l'avis du CE sur cet élargissement.

**L'actuelle restriction depuis 2011 " *Aucun produit en provenance du nord de Tokyo (Aomori, Akita, Iwate, Yamagata, Miyagi, Gunma, Niigata, Fukushima, Tochigi, Ibaraki, Saitama, Chiba, Tokyo, Kanagawa, Shizuoka) n'est commandé*"**

**sera remplacée par cette nouvelle :**

**"Aucun produit forestier non ligneux (champignons, fougères, fruits, graines, gibiers etc..) et aucun produit de la pêche des préfectures de Aomori, Iwate, Yamagata, Miyagi, Gunma, Niigata, Fukushima, Tochigi, Ibaraki, Chiba, Yamanashi, Shizuoka - et aucun produit en provenance de la Préfecture de Fukushima - n'est commandé par le LFI Tokyo.**

#### **VOTE**

**Pour : 10 / Contre : 2 / Abstention : 5**

#### 10) Questions diverses

##### ➤ Questions des personnels

##### 1- Présence d'un psychologue scolaire:

- Dans quelles circonstances l'administration accepterait-elle de mettre en place une ***permanence d'un psychologue scolaire*** ( rémunéré par le LFI Tokyo à raison d'une journée par semaine par exemple?)

La réponse a déjà été apportée à plusieurs reprises dans diverses instances :

Le travail d'un psychologue dans une école n'est pas la prise en charge psychologique des élèves (pas de traitement) mais la "***prise en compte du développement psychologique, cognitif et social des élèves pour assurer leur parcours de réussite. (...) Il apporte aux familles ainsi qu'aux***

*équipes pédagogiques et éducatives un éclairage spécifique sur les élèves (...). Sa mission est d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, et de participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires". education.gouv.fr.*

Au LFI Tokyo, l'infirmerie assure une cellule d'écoute, les professeurs et personnels avertissent en cas de difficultés (anorexie, conflit familial, dépressions, troubles du comportement, dys...) et celle-ci sont traitées avec la Direction et la famille en lien avec les professionnels de santé extérieurs (psychologues, hôpitaux, services sociaux, orthophonistes...) dans le cadre des dispositifs scolaires (PPRE, PAI, .....).

Les informations, lorsque la confidentialité le permet, sont transmises aux équipes par les Professeurs principaux.

Pas de création de poste budgétée et pas de poids supplémentaire sur la masse salariale.

## 2- Bulletins sans notes:

La question de l'évaluation dite "par compétences" se pose localement de manière particulièrement prégnante dans le cadre de l'instauration d'un bulletin sans note en 6ème, 5ème, et, vraisemblablement, en 4ème à la rentrée prochaine.

Dans les deux niveaux concernés jusqu'ici, cette forme d'évaluation soulève au LFIT des doutes, des inquiétudes, voire des résistances, alimentés par les incertitudes ou les difficultés rencontrées dans sa mise en oeuvre effective. Ce contexte rend indispensable l'aménagement d'un véritable temps collectif de discussion et de concertation autour de cette pratique de l'évaluation, un temps auquel tous les enseignants doivent pouvoir être associés dans la mesure où les enjeux de cette question débordent largement les 2 (puis 3 ou 4) niveaux concernés.

- Est-il possible qu'avant la fin de cette année scolaire, l'ensemble des enseignants du LFIT (au moins du secondaire, sans exclusive) bénéficient d'une **plage horaire de 3 heures banalisées** pour **échanger librement sur l'évaluation par compétences**?
- ( Par ailleurs, dans la mesure où la question de l'évaluation ne peut être complètement traitée hors de tout cadre disciplinaire,) est-il possible que cette réunion soit suivie, sur une **plage horaire** (2 heures au moins) **banalisée** là encore, d'un **travail par discipline**. L'objectif de ces ateliers disciplinaires serait de réfléchir à la traduction, en pratique, des enseignements tirés de la réunion plénière?

NB: Il ne s'agit pas d'*obliger à* mais de donner *la possibilité de* participer à cette éventuelle réunion, en déchargeant de leurs cours ceux qui souhaiteraient le faire.

Mercredi 26/06 (2h) et mercredi 03/07 (2h) avec les EEMCP2 pour les professeurs volontaires : échanges de pratiques, bilan ..... Pas de formation descendante sur les compétences. Si les EEMCP2 l'estiment nécessaire, une 2e journée de prérentrée peut être consacrée à cette réflexion.

### 3- Information à destination des enseignants:

- Est-il possible que l'administration informe les enseignants concernés lorsque des événements, pouvant perturber l'état d'esprit de travail de leurs élèves (agression en classe de terminale, drame de Kawasaki, ...), se produisent, afin d'anticiper et de mieux y répondre?

Il s'agit de deux exemples très différents dont le traitement a donné lieu à information.

Dans le premier cas la situation a été vue avec le professeur principal après réception du rapport rédigé par l'enseignante sur l'incident.

Dans le cas de Kawasaki la proviseur adjoint a rassemblé avec la professeur de japonais les élèves qui ont travaillé sur l'échange avec l'école Caritas pour les laisser s'exprimer.  
Les professeurs principaux de 6e en ont parlé à leurs élèves et ceux qui le souhaitent ont pu faire un mot.

### 4- Langues:

- Il semblerait qu'au moins dix élèves de 3ème n'ont pas passé ( ou ne passeront pas) le Cambridge test. Le coût moyen par test ( à la charge du LFI Tokyo) est d'environ 20 000 yen.  
Est-ce que le LFI Tokyo a bénéficié d'un remboursement ( de la LUNA school) pour les élèves absents?

Session d'avril : 5 élèves ne se sont pas inscrits

Session de juin : 4 élèves

御請求金額      ¥1,447,100

| 試験日       | 内訳                                                | 人数                   | 単価            | 合計        |
|-----------|---------------------------------------------------|----------------------|---------------|-----------|
| Exam date | Breakdown                                         | Number of candidates | per candidate | total     |
| 12-May-18 | Cambridge English Qualifications :A2 Key          | 16                   | 13,400        | 214,400   |
| 12-May-18 | Cambridge English Qualifications : B1 Preliminary | 19                   | 15,600        | 296,400   |
| 14-Apr-18 | Cambridge English Qualifications :B2 First        | 38                   | 23,850        | 906,300   |
| 10-Feb-18 | New registration links; setting up fee(2 levels)  | 2                    | 15,000        | 30,000    |
|           |                                                   |                      |               |           |
|           |                                                   |                      |               |           |
|           |                                                   |                      |               |           |
|           |                                                   |                      |               |           |
|           |                                                   |                      |               |           |
|           |                                                   | 合計 Total             |               | 1,447,100 |

\* B2 First; Number of candidates changed

|          |           |
|----------|-----------|
| お支払期限    | 平成31年3月1日 |
| Due date | 1-Mar-19  |

Le LFI Tokyo paye en fonction du nombre d'inscrits (les certifications en langue du secondaire sont prises en charge par l'établissement)

5- Serait-il possible de prévoir une ligne budgétaire pour que chaque année, un ou deux élèves puissent représenter notre établissement sur les projets Prozap tels Ambassadeur en herbe, Jeunes reporters internationaux, Orchestre des français du monde...?

Dans le cadre des actions pédagogiques MONDE, l'Aefe recommande maintenant aux établissement de budgéter des mobilités d'élèves pour "conforter le sentiment d'appartenance au réseau" (Note 060 du 09 janvier 2019 et 0937 du 27 février 2019).

Les personnels qui souhaitent participer à ces projets pourront donc déposer une fiche action pédagogique en septembre.

Attention, cela fera partie du budget actions pédagogiques de l'établissement (8M Yens) qui finance des actions au profit du plus grand nombre d'élèves. Pas de budget spécifique dégagé pour ces mobilités.

#### ➤ Questions des parents d'élèves

1. Avant de modifier la cartographie d'approvisionnement alimentaire, serait-il possible de chiffrer l'économie qui serait réalisée par l'établissement (notamment sur la proposition d'avoir recours à un fournisseur bio/local pour favoriser, entre autre, le circuit-court) comparé à la situation actuelle ? Est-il judicieux d'utiliser le règlement de l'Union Européenne sur l'importation des denrées alimentaires japonaises, n'y a-t-il pas d'autres bases scientifiques pour étayer la décision?

Nous analyserons au fur et à mesure et pourrons effectuer un premier bilan à la fin du 1er trimestre.

Privilégier les circuits courts, permettre d'introduire de la variété et des produits de saison, travailler avec des fournisseurs locaux et privilégier (quand c'est possible) les produits biologiques.

Les prix des produits saisonniers bio ou local changent régulièrement selon les conditions climatiques. Il n'est donc pas possible de faire une étude en amont car l'année suivante, les prix seront obligatoirement différents par rapport à l'instant étudié. Nous pourrons vous faire un bilan après un trimestre de fonctionnement en comparant le trimestre de l'année précédente. Nous vous confirmons cependant que nos fournisseurs nous ont garanti que les montants des produits frais seront moins chers en achetant localement.

En outre la baisse des coûts, il faut noter que le fait d'acheter local ou dans les provinces du nord du Japon permettra par ailleurs :

1. Une garantie sanitaire (contrôle des pesticides plus facilement traçable),
2. Des produits frais de saison au menu cantine (Pomme de Aomori, Fraises de Ibaraki),
3. De la variété dans les produits laitiers (Yaourt de marque française produit à Gunma)
4. Une augmentation des produits bio à la carte du menu (Saitama Chiba etc...)

L'Union Européenne s'appuie sur des contrôles renforcés suffisants. A noter que seuls 2 pays dans le monde interdisent totalement ou partiellement l'importation de denrées venant du nord du Japon : la Chine et la Corée du sud.

2. Quelles sont les mesures mises en place par la Direction pour lutter contre le harcèlement? Y-a-t-il eu des cas cette année?

Aucun cas avéré cette année certainement parce que les mesures mises en place les années précédentes ont fini par porter leurs fruits.

La systématisation des mesures de prévention n'est pas forcément constructive ; la répétition entraîne la lassitude.

Un travail important a été mené par la vie scolaire pour améliorer le vivre ensemble (gestion des espaces, engagement citoyen...).

3. Quelles mesures sont prises pour lutter contre le stationnement sauvage, notamment les arrêts intempestifs le matin sur l'avenue nakasendo? Cette question est très importante, c'est un sujet très sensible pour le voisinage.

Distribution de flyers aux automobilistes / veille régulière effectuées par les personnels de l'établissement

La mairie de Kita-ku nous a abordé à plusieurs reprises à ce sujet cette année et le lycée a mené plusieurs actions :

- Elaboration d'un flyer pour signaler aux Parents le stationnement gênant. Il rappelle que :

Le stationnement est interdit à moins de 3 m d'une entrée de parking.

La police peut intervenir et verbaliser

- Au dos de ce flyers se trouve une carte des parking avoisinant le LFI Tokyo.
- Le flyer a été distribué aux conducteurs mal stationnés sur la nakasendo.
- Les personnels ont appelé cette année à 3 reprises la police pour signaler les stationnement gênants

L'année prochaine, nous souhaitons intensifier le contrôle des stationnements mais aussi les passages piétons des carrefours sur la route du LFI Tokyo. Nous sommes face à deux problématiques :

Le stationnement gênant de parents d'élèves d'une part

Le passage dangereux des carrefours par les élèves ne respectant pas le code de la route d'autre part.

A partir de la prochaine rentrée, nous souhaitons mettre en place des rondes sécurité par des personnels ou des élèves lycéens volontaires.

Il nous faudra aussi envoyer des messages d'informations à la parentèle pour les encourager à préférer les transports en commun.

Nous souhaitons bien sûr que les parents d'élèves puissent aussi activement participer à ce plan.

4. A priori, une classe de Première a plus de 35 élèves et deux classes de Premières ont 15 élèves, quelle est la raison de cette différence de traitement?

En juin 2018 nous attendions 40 élèves de 1ere scientifique d'où la création de 2 classes.

Entre la fin de l'année scolaire et la rentrée 10 élèves sont partis.

Il était trop tard pour changer les services des enseignants.

En 1ere ES/L les cours de français et de mathématiques ont été dédoublés.

Les élèves se sont donc trouvée à 35 pendant 2.5h par semaine

5. A l'école primaire les enfants sont sollicités de plus en plus tôt dans la pratique et l'utilisation des écrans notamment pour leurs devoirs à la maison (exercices à faire en ligne, blog...). Connaissant les risques potentiels des écrans sur la santé des jeunes enfants et le risque d'addiction, quelle est la politique officielle de l'établissement sur l'utilisation des écrans au primaire - en classe et pour les devoirs?

En maternelle, les écrans sont utilisés ponctuellement, notamment pour prendre des photos. Ils sont également utilisés par certains enseignements en atelier d'écoute (l'écran n'est utile qu'au lancement).

En élémentaire, les outils numériques (terme qui n'englobe pas que les écrans) sont utilisés conformément aux programmes de l'Education Nationale Française.

Il est important de faire la nuance entre l'utilisation pédagogique dans le cadre scolaire et l'exposition

aux écrans qui se fait en dehors de l'école.

Le partenariat parents-école prend ici tout son sens : si un enfant a des consultations à faire sur les écrans, cela permettra à ses parents de réduire d'autant son temps d'écran personnel.

Un représentant des enseignant indique qu'il n'y a pas de devoir numérique mais des exercices d'approfondissement sur l'ENT ; ils ne sont pas obligatoires.

Les parents notent qu'en pratique, un certain nombre d'activités n'apparaissent que sur les blogs.



En cas de difficulté ou de question, il convient de voir l'enseignant.

6. Au collège, a-t-il été déjà envisagé que les élèves puissent disposer de leurs ouvrages en version physique ET numérique ? Cela permettrait d'alléger éventuellement les cartables, mais surtout ce serait une bonne parade à l'oubli des ouvrages dans le casier quand l'élève en a besoin pour faire ses devoirs.

C'est à l'étude.

7. Concernant la nouvelle réforme du secondaire (notamment les options et spécialités), quelles mesures ont été prises pour communiquer les informations aux parents? Comment l'école concilie les attentes des élèves avec les contraintes de fonctionnement?

Des réunions d'informations aux parents ont eu lieu en Février pour le secondaire et en mai pour les 3e.

Tous les parents de secondaire ont reçu un message les informant des spécialités validées et ensuite des combinaisons arrêtées.

Les professeurs principaux ont travaillé avec les élèves.

La proviseure adjointe a reçu des élèves et a échangé par email avec des parents.

L'école a travaillé de février à juin uniquement sur la base des attentes des élèves conformément à la philosophie de cette réforme.

8. Est-ce que les enfants du primaire ont accès à des espaces verts durant la journée, leurs aires de jeux en sont dépourvues?

En maternelle, les élèves vont une fois par semaine au parc derrière l'école et, chaque année, ils font du jardinage.

Les élèves d'élémentaire créent tous les ans un magnifique jardin vertical et beaucoup de classes font des plantations (fleurs, radis...) dans la cour.

9. Pourquoi l'enseignement de l'anglais n'est-il pas organisé par niveau en CE1 pour les classes non-bilingues?

Nous avons déjà répondu à cette question au conseil d'école du 15 novembre dernier.

L'hétérogénéité reste très positive pour développer et renforcer les connaissances de chacun.

L'écrit étant aussi en développement, en lien avec l'oral, différents niveaux de difficulté sont adaptés aux élèves. Les groupes de niveau pouvaient renvoyer une image de "pas bon", "moyen" ou "bon" aux élèves, et cette image n'aide en rien les apprentissages des élèves, ni leur construction d'être humain. La coopération au sein des groupes hétérogènes, comme au sein des classes, est essentielle.

10. Pourquoi des élèves en classe bilingues en CM2 n'ont pas été pris en classe "anglais projet" alors que les parents en avait fait la demande ? Quels sont les critères pour intégrer cette structure? Par ailleurs, chaque année, il y a apparemment un manque de place en "anglais projet", ne pourrait-on pas prévoir la création d'une 2ème classe, quel serait l'impact financier?

Les réponses pour l'affectation en Anglais Littérature et civilisation n'ont pas encore été transmises.

Les dossiers sont en cours d'études.

Avec 51 demandes certains élèves ne seront pas admis (max 26)

Pas de création de poste envisagé (poids sur la masse salariale)

Pour la SI peut-être envisagé un surcoût pour les familles afin de prendre en charge la création d'un poste supplémentaire.

Les critères sont clairement transmis aux familles sur le questionnaire Eduka

**Aucune affectation n'est possible en cours d'année scolaire.**

**Critères de sélection :**

**Niveau de langue : Bilingue**

Contrairement aux cours classiques (Std, Int et Adv), l'anglais dans les cours de la partie Littérature et Civilisation n'est pas un objectif mais simplement un outil de communication. La bonne maîtrise de la langue est juste un pré-requis.

**Scolarité :**

Être capable de suivre 3 heures de cours hebdomadaire en plus en ayant par ailleurs une scolarité satisfaisante dans les autres matières.

**Implication en cours:**

Faire preuve d'intérêt et de motivation pour cet enseignement tout au long de l'année.

Participer de manière active et constructive à cet enseignement toute l'année.

À tout moment de l'année l'équipe pédagogique, après en avoir informé la famille, peut mettre fin à cette option facultative.

**Une lettre de motivation en anglais de 25 lignes au maximum doit être complétée dans ce formulaire pour les nouvelles demandes.**

11. Les parents s'inquiètent des errements dans l'organisation du "Cambridge test" cette année et aimeraient savoir ce qui va être fait pour en améliorer les modalités l'année prochaine?

Nous sommes dépendants de l'organisation de la Luna School, organisme en charge de la passation des épreuves. Les informations demandées le sont par la Luna School.

M. Ridley a échangé 250 emails avec les parents et les responsables de l'organisation.

Nous pouvons également regretter que les parents ne prennent pas connaissance des messages qui leurs sont transmis. De nombreux rappels ont dû être faits. Certains n'ayant jamais pris le temps de nous répondre.

Nous ne sommes pas plus satisfaits que les parents du travail fourni par cet organisme et nous allons nous renseigner pour savoir si un autre organisme peut prendre en charge cette organisation.

12. L'offre linguistique est particulièrement riche au LFIT Tokyo et nous nous en réjouissons en tant que parents pour nos enfants. L'OIB américain est présenté comme une filière exigeante avec des prérequis demandés en anglais comme indiqué sur le site internet du LFIT et lors de présentations. Avec notamment pour le collège, l'existence d'une filière préparatoire à la seconde OIB appelée English Project ou LCE. Qu'en est-il concrètement de l'accompagnement de nos élèves quand ils sont en 3<sup>e</sup> LCE pour arriver en 2<sup>nd</sup>e OIB américain ?

Cette année, l'anglais en 3<sup>e</sup> a suscité de nombreuses interrogations en termes d'organisation, d'accompagnement et suivi du test Cambridge, d'inscription dans Eduka, etc. Ne serait-il pas nécessaire d'avoir un référent propre à la SIA pour aider les élèves et les parents à répondre au mieux aux procédures et exigences de cette section spécifique en pleine réforme du bac ?

La proviseur adjoint n'est pas informée des "nombreuses interrogations" sur l'organisation de la classe de 3e. L'inscription dans Eduka est la même à tous les niveaux. La section internationale n'est quasiment pas impactée par la réforme du bac. Aucune mission de référent SIA n'est prévue à ce jour. Le Proviseur indique qu'il va étudier cette demande.

Le Proviseur clôt la Séance en remerciant particulièrement Mme Reynaud pour ses 5 ans de travail au LFI Tokyo.